



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de l'intercommunalité
et de l'urbanisme**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 31 mai 2022, il sera procédé dans la commune d'Auray à une enquête publique en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, pour la demande de **déclaration d'utilité publique du projet de restauration immobilière de l'ensemble patrimonial de l'Hôtel Dieu, situé 8 rue Georges Clémenceau à Auray.**

Le porteur du projet est Mme la Maire d'Auray – 100 place de la République -BP 10610 – 56406 AURAY cedex

L'enquête sera ouverte **du jeudi 16 juin 2022 9H00 au vendredi 1^{er} juillet 2022 17h00 inclus.**

Toute personne pourra consulter le dossier au Pôle municipal du Penher - Direction de l'urbanisme -18 rue du Penher -56400 AURAY aux jours et horaires suivants :

- le lundi 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- le mardi 8h30-12h30
- le mercredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- le jeudi 16 juin 9h00-12h30
- les jeudis 23 et 30 juin 8h30-12h30
- les vendredis 17 et 24 juin 8h30-12h30 / 13h30-17h30
- le vendredi 1^{er} juillet 8h30-12h30 / 13h30-17h00

et consigner sur le registre ses observations éventuelles, ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice, au Pôle municipal du Penher - Direction de l'urbanisme 18 rue du Penher 56400 AURAY ou par courriel à l'adresse pref-enquetes-urbanisme@morbihan.gouv.fr

Cet avis et les informations relatives au dossier sont également mis en ligne :

- sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- et sur le site internet de la ville d'Auray www.auray.fr/Ma-vie-pratique/Urbanisme

Mme Anne-Marie CARLIER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Rennes.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public au pôle municipal du Penher :

- le mercredi 22 juin 2022 de 9h00 à 12h 00
- le vendredi 1^{er} juillet 2022 de 14h00 à 17 h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice à la Direction de l'urbanisme de la mairie d'Auray et à la préfecture du Morbihan – Direction de la citoyenneté et de la légalité pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan <http://www.morbihan.gouv.fr>

À l'issue de la procédure, le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique de l'opération de restauration immobilière